VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

ADOLESCENTS ET DROGUE

Par Profil supprimé Postée le 02/05/2018 13:15

Je voudrai savoir quelles sont les peines encourus pour un trafic de drogue chez des adolescents ?

Mise en ligne le 03/05/2018

Bonjour,

Nous disposons de peu d'éléments pour répondre à votre question de façon précise.

De façon générale, le trafic de stupéfiants peut être sanctionné par la loi de 10 ans de prison maximum et de 7 500 000 euros d'amende maximum (articles 222-36 et 222-37 du code pénal).

Pour les mineurs, les peines sont adaptées en fonction de la responsabilité pénale liée à l'âge de l'adolescent. Avant 12 ans, ils ne peuvent être condamnés, de 13 à 18 ans, ils encourent la moitié du maximum encouru tant pour la peine de prison que pour l'amende avec un maximum de 7500€.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter notre site via les liens ci-dessous.

Vous pouvez également vous mettre en contact avec SOS Drogues Police, Service d'information, d'orientation, de prévention de la Brigade des Stupéfiants de Paris ; les appels sont confidentiels, anonymes et gratuits. Nous vous joignons un autre lien ci-dessous.

Si vous le souhaitez, vous pouvez nous contacter de façon anonyme et gratuite tous les jours de 8h à 2h au 0800 23 13 13 ou par chat de 14h à minuit.

Cordialement

En savoir plus :

- SOS Drogues Police
- La loi et les drogues